



dérogation inscription enfant en CP a l'âge de 5 ans

Par **derfbkk**, le **06/05/2023** à **07:19**

Bonjour, dois-je m'adresser ou au directeur d'école pour demander cette dérogation d'age ?
Quels sont les recours possibles en cas de refus de ce dernier ?

Merci pour votre aide

Par **derfbkk**, le **07/05/2023** à **05:14**

Bonjour, je souhaite que mon enfant très précoce saute la grande section pour entrer en CP directement. Donc c'est auprès du directeur de l'école primaire qu'il faut faire la demande ?
En cas de refus puis-je présenter un recours auprès du rectorat et en cas de nouvel faire un recours contentieux auprès du tribunal administratif ?

Merci

Par **morobar**, le **07/05/2023** à **09:22**

Bonjour,

Demande auprès du directeur d'école, recours à l'inspection académique.

Mais il faut un bon dossier HPI et non pas le seul avis des parent pour lesquels l'enfant et toujours très doué.